

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00436

**SOUTIEN AUX FILIÈRES D'EXCELLENCE MÉTROPOLITAINES 2023 –
ACTIONS DÉDIÉES À LA FILIÈRE «MANUFACTURING» - ACCOMPAGNEMENT
DANS LE DÉVELOPPEMENT DE MANUTECH USD**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230043610

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE METROPOLITAINES 2023 – ACTIONS DEDIEES A LA FILIERE «MANUFACTURING» - ACCOMPAGNEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT DE MANUTECH USD

Présentation du GIE MANUTECH-USD

MANUTECH-USD (Ultra-fast Surface Design) est un Groupement d'Intérêt Economique. Les membres du GIE MANUTECH sont : l'ENISE, l'Université Jean Monnet, l'Ecole des Mines Saint-Etienne, l'Ecole Centrale Lyon, la société HEF/IREIS et le groupe Mécachrome.

Ce GIE a pour objet l'achat, la conception et la réalisation de l'équipement d'excellence MANUTECH USD, son entretien, son exploitation et son amélioration pour des activités de recherche et développement, en propre, pour le compte des membres du GIE ou pour des tiers ainsi que le développement et l'exploitation sous forme de licence de la propriété intellectuelle issue de ses travaux.

L'équipement d'excellence MANUTECH USD est un outil capable de réaliser à haute vitesse des surfaces modèles multi-échelles et de les caractériser, en utilisant la technologie du laser femtoseconde (laser ultra rapide). Il s'agit d'un projet multidisciplinaire qui va de l'interaction laser / matière à la mécanique des fluides.

Ainsi, le cœur de l'activité de MANUTECH USD est le développement de la technologie laser femtoseconde permettant de texturer des surfaces. Les domaines d'application sont larges : médical, aéronautique, automobile...

MANUTECH USD, à travers la maîtrise de la technologie laser femtoseconde, constitue un outil d'attractivité du territoire, qui s'inscrit pleinement dans le cadre du développement du domaine d'excellence scientifique et technologique qu'est la photonique et dans le cadre de la filière industrie.

Le GIE a aujourd'hui 10 ans d'existence et son développement s'est notamment appuyé :

- sur la dynamique engagée suite à sa sélection dans le cadre d'un appel à projets Equipex (Equipements d'excellence) ;
- son inscription dans la continuité du Labex (Laboratoire d'excellence) Manutech Sise ;
- l'existence de l'Ecole Universitaire de Recherche MANUTECH SLEIGHT.

Avec son inscription dans cet écosystème, le GIE a obtenu des financements dans le cadre de l'Equipex et a su développer des projets de recherche et développement et vendre des prestations technologiques. L'ensemble de ces actions a contribué à renforcer le développement de MANUTECH USD.

La nécessité de revoir le modèle économique du GIE

Aujourd'hui, les membres de MANUTECH USD confirment leur intérêt et leur implication au sein du GIE. Toutefois, le modèle économique actuel de ce dernier est à revoir au regard de

l'évolution des financements publics afin de maintenir le cœur d'activité. Ceci doit ainsi, d'une part, permettre de retrouver l'équilibre entre l'apport scientifique et le transfert technologique, et d'autre part, aller vers des technologies permettant une industrialisation hors du GIE et en lien avec les membres industriels du GIE. Sur ce dernier point, il s'agit effectivement d'évoluer vers des solutions technologiques plus opérationnelles.

Face à ces enjeux, le GIE MANUTECH USD a souhaité faire appel à un consultant extérieur pour l'aider dans cette démarche de redéfinition du modèle économique.

L'enjeu est de pérenniser le modèle économique et le positionnement du GIE au sein de l'écosystème et de consolider l'excellence scientifique et technologique que représente MANUTECH USD autour de laquelle une filière optique/photonique doit se structurer sur le territoire.

Les objectifs de cette mission d'accompagnement sont les suivants :

- analyse du modèle actuel afin d'en ressortir les points forts mais aussi les points faibles,
- analyse des différents liens entre les membres, les financeurs, les partenaires et aussi tous les réseaux et fédérations présents sur le territoire,
- les sujets de propriété intellectuelle seront également un pilier de ces travaux permettant de sceller les documents juridiques nécessaires à la pérennité future du GIE.

Ces éléments amèneront aux principaux livrables attendus, outre la documentation juridique, du business model adéquat et de son business plan correspondant.

A l'issue d'une mise en concurrence opérée sur la base d'un cahier des charges, 3 prestataires ont proposé une offre. A partir d'une grille d'analyse comprenant notamment des critères techniques et à l'issue de l'audition des 3 prestataires, MANUTECH USD a retenu l'offre présentée par le cabinet Impulsinnov qui a transmis un devis à hauteur de 47 500 € HT.

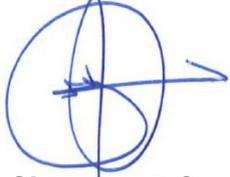
Dans ce cadre, MANUTECH USD sollicite un financement à hauteur de 38 000 €, soit 80 % du coût de la prestation. Compte tenu des enjeux et des objectifs évoqués, il est proposé de répondre favorablement à la demande formulée.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 38 000 € à MANUTECH USD, au titre de l'action «Accompagnement dans le développement du GIE Manutech USD» ;**
- **approuve le projet de convention entre Saint-Etienne Métropole et MANUTECH USD ci-joint ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention entre Saint Etienne Métropole et Manutech USD et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 sur le compte : INUM/SUFLI/chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD